

COMMUNE DE MONTHION

TABLEAU DES SIGNATURES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2026

À 19 h 00

Ordre du jour :

I. ÉLECTIONS SÉNATORIALES

- Désignation des délégués titulaires et suppléants

II. COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

III. CONSEIL MUNICIPAL

- Désignation du Correspondant Défense

- Désignation du Correspondant Incendie et Secours

- Élection Commission Appel d'Offres

IV. FINANCES

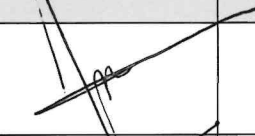

- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

III. DIVERS

Date d'envoi de la convocation : 29/04/2026

Date d'arrêt du Procès-Verbal : 03/07/2026

Signatures :

NOM	PRÉNOM	QUALITÉ	SIGNATURE	OBSERVATIONS
LAVOINE	Bastien	Maire		
LOPEZ	Yannick	Secrétaire		

**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 JUIN 2026**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Quorum : 8 - Présents : 15 - Votants : 15**

**Présents :** Lavoine Bastien, Soulié Jean-Marc, Sylvestre Évelyne, Lopez Yannick, Lavoine Jean-Claude, Remoissenet Jean-Marc, Boullier Stéphanie, Chevrier-Gros Heïdi, Destremont Pauline, Glaisat Nadine, Leclavier Delphine, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Sansoz Marc, Vincent Marie-Agnès

**Tous présents**

**Secrétaire :** Lopez Yannick

**ORDRE DU JOUR :**

**I. ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

- Désignation des délégués titulaires et suppléants

**II. COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS**

**III. CONSEIL MUNICIPAL**

- Désignation du Correspondant Défense

- Désignation du Correspondant Incendie et Secours

- Élection Commission Appel d'Offres

**IV. FINANCES**

- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

**V. VOIRIE**

- Régularisation foncière - Emprise route communale dite : Les Moisseaux

**VI. DIVERS**

En début de séance, Monsieur le Maire demande au C.M. de supprimer à l'ordre du jour :

**V. VOIRIE**

- Régularisation foncière - Emprise route communale dite : Les Moisseaux

Le C.M. donne son accord pour supprimer le point précité à l'ordre du jour, se présentant comme suit :

**I. ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

- Désignation des délégués titulaires et suppléants

**II. COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS**

**III. CONSEIL MUNICIPAL**

- Désignation du Correspondant Défense

- Désignation du Correspondant Incendie et Secours

- Élection Commission Appel d'Offres

**IV. FINANCES**

- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

**V. DIVERS**

**Sur proposition Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30/04/2026**

**I. ÉLECTIONS SÉNATORIALES :**

**1) Désignation des délégués du Conseil Municipal pour les élections des sénateurs :** En application de la circulaire ministérielle du 6 Mai 2026 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales, et de l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2026-24 du 21 Mai 2026 portant indication du mode de scrutin, le conseil municipal s'est réuni en vue de l'élection de trois délégués et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le Dimanche 27 Septembre 2026.

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue. Sont proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat :

Élections des délégués :

- M. Marc SANZOZ : 15 (quinze) Voix.

- M. Jean-Marc SOULIÉ : 15 (quinze) Voix.

- M. Bastien LAVOINE : 15 (quinze) Voix.

Élections des suppléants :

- M. Jean-Marc REMOISSENET : 15 (quinze) Voix.

- Mme Évelyne SYLVESTRE : 15 (quinze) Voix.

- M. Nicolas PAPEIX : 15 (quinze) Voix

(Délibération 18 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0)

**II. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.) :** M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, dans le prolongement des élections municipales, de procéder conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts à l'institution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Il précise que cette commission, outre le Maire ou l'Adjoint Délégué qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables répondant aux critères énoncés à l'article 1650 du CGI, en nombre double, proposée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, dresse la liste des 24 noms à proposer pour la composition de la C.C.I.D. et à transmettre à la D.G.F.I.P.

*(Délibération 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0)*

### **III. CONSEIL MUNICIPAL**

**1) Désignation du Correspondant Défense au sein des membres du Conseil Municipal :** Depuis 2001, il existe au sein des communes un Correspondant Défense désigné afin de répondre à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

A cet égard, lors des renouvellements des Conseillers Municipaux, l'assemblée délibérante désigne un Conseiller Municipal en qualité de Correspondant Défense.

Les Correspondants Défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de Défense et les relations Armée-Nation.

La mission des correspondants défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense ;
- le parcours citoyen ;
- la mémoire et le patrimoine.

Il convient de désigner le Conseiller Municipal qui assurera les missions de Correspondant Défense.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas recourir au scrutin pour la désignation du Correspondant Défense ;
- de procéder à l'appel des candidatures ;
- de désigner comme Correspondant Défense de la commune de Monthion.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide de ne pas recourir au scrutin pour la désignation du Correspondant Défense ; de procéder à l'appel des candidatures ;

Monsieur le Maire présente la candidature de M. Jean-Claude LAVOINE, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal proclame M. Jean-Claude LAVOINE, Conseiller Municipal comme Correspondant Défense de la commune de Monthion.

*(Délibération 20 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0)*

### **2) Désignation du Correspondant Incendie et Secours :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L.2121-21, L.2121-29 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure,

Monsieur le Maire indique que la loi n°2021-1520 du 25 Novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels a instauré, en son article 13, l'obligation de désigner un Correspondant Incendie et Secours parmi les Adjointes ou les Conseillers Municipaux.

Le décret n°2002-1091 du 29 Juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de Conseiller Municipal, Correspondant Incendie et Secours est venu en préciser les modalités. Il a inséré un nouvel article au sein du code de la sécurité intérieure, l'article D.731.14.

Il convient de désigner le Conseiller Municipal qui assurera les missions de Correspondant Incendie et Secours. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation de M. Yannick LOPEZ comme Correspondant Incendie et Secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la désignation de M. Yannick LOPEZ , Adjoint au Maire comme Correspondant Incendie et Secours.

*(Délibération 21 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0)*

### **3) Élection Commission Appel d'Offres :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est un organe collégial appelé à intervenir dans les procédures d'appel d'offres et de mise en concurrence simplifié.

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code, Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombres égal à celui des membres titulaires et ce pour la durée du mandat,

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2131.21 du CGCT). Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux prestations.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret. Le vote se déroule à main levée.

Le Conseil Municipal, procède, à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Maire, Bastien LAVOINE est président de droit de la commission.

Sont élus :

<b>Délégués Titulaires</b>	<b>Délégués Suppléants</b>
Jean-Marc SOULIÉ	Yannick LOPEZ
Jean-Marc REMOISSENET	Jean-Claude LAVOINE
Nicolas PAPEIX	Évelyne SYLVESTRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ces désignations.

*(Délibération 22 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0)*

### **IV. FINANCES**

#### **1) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables :**

Le Maire fait part d'un état de produits irrécouvrables de Mme la Trésorière du Service de Gestion Comptable d'Albertville concernant les non-valeurs de créances irrécouvrables pour les années 2016, 2017.

Le montant total s'élève à 335.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la prise en charge sur l'admission en non-valeur des titres de recettes, dit que le montant total des titres de recettes s'élève à 335.00 € et dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget 2026, compte : 6541.

*(Délibération 23 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0)*

### **V.DIVERS**

#### **Alpage du Séchon :**

1) Entretien des sources et des réservoirs d'eau potable du Chalet d'Alpage. Ces travaux ont été effectués par des membres du Conseil Municipal.

2) L'eau potable est en cours d'analyse par « Savoie Labo ».

3) Point sur l'avancement du dossier d'attribution de la location de l'Alpage Communal.

4) Prévoir un aménagement pour amener l'eau au Plateau de Prarion pour les animaux.

5) Corvée « Coupe des Arcosses » : Samedi 27 Juin 2026 ; avec les bénévoles des Chemins d'Antan.

#### **Fête de l'École :**

Vendredi 26 Juin 2026 à partir de 18h30 ; organisée par Le Sou des Écoles.

#### **Matériels :**

1) Le câblage pour la potence du camion a été fait par Jean-Marc REMOISSENET et André FROMAGET.

2) Maintenant que la potence est opérationnelle, prévoir l'achat de la plaque vibrante.

3). Les contrôles de la mini pelle et de l'épareuse ont été effectués

**Bornes Incendie :**

L'ensemble des Points d'Eau Incendie (P.E.I.) ont été révisé, entretenu et repeint par les employés communaux. À la suite de ses travaux, Yannick LOPEZ pourra renseigner « le Registre Incendie » sur le site internet du S.D.I.S. 73.

**Arlysère - Commissions :**

Bastien LAVOINE et Jean-Marc SOULIÉ ont expliqué le fonctionnement des Commissions de l'Agglomération d'Arlysère. Ils rappellent également aux Conseillers Municipaux qu'il est encore possible de s'inscrire dans diverses Commissions de l'Agglomération d'Arlysère avant le Vendredi 12 Juin 2026.

**Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21H10.**

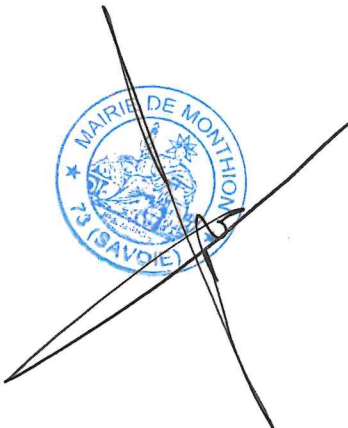
**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026**

**Arrêté par le Conseil Municipal en séance du 03/07/2026**

**PUBLICATION : le 07/07/2026**

Ainsi fait et signé par le Maire et le Secrétaire.

Le Maire,  
Bastien LAVOINE.



Le secrétaire de séance,  
Yannick LOPEZ.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yannick Lopez', is written over the text of the secretary's name.